

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3722 - Vendredi 25 Septembre 2020 - Prix : 200 Fc

SOCIÉTÉ

La PCVC évalue 30 ans d'élections aux Comores



La Plateforme Comorienne de Veille Citoyenne organise deux jours de réflexion sur les 30 ans d'élections aux Comores. C'est l'occasion de parler en long et en large des difficultés auxquelles fait face le pays dans le processus électoral.

Devant la presse hier jeudi 24 septembre, la plateforme comorienne de veille citoyenne (PCVC) a annoncé la mise en place d'un forum social pour l'évaluation du processus électoral aux Comores du 29 au 30 septembre prochain. L'idée de ces deux jours de réflexion est de parler des 30 ans d'élections pluralistes, connaître les enjeux mais

également les perspectives. « Aujourd'hui, l'idéal est de pouvoir jeter un coup d'œil par le biais de 5 consultants et experts dotés d'un savoir avec des rapports bien précis afin de voir les problèmes focaux pour pouvoir y remédier » a souligné le coordinateur de la PCVC, Salim Soulaimana.

Durant toute son intervention, il a rappelé qu'au cours de ces trois décennies, les Comores ont connu 8 consultations référendaires, 7 élections présidentielles, 15 élections des gouverneurs des îles, 16 élections législatives et 2 élections communales. L'organisation de ces consultations référendaires et élections uninominales a connu

d'une part, une floraison de textes électoraux, d'organes et d'institutions électoraux et d'autre part des mécanismes différents d'organisation et de gestion des cycles électoraux.

A ces textes viennent s'ajouter des organes et mécanismes électoraux, des arrangements ponctuels entre les candidats et les institutions en charge des élections ou entre organes, en vue de pallier les insuffisances et incohérences constatées dont la persistance est de nature à compromettre le processus électoral. « C'est dans cette perspective que la PCVC se veut résilient tout en organisant un moment de pause, pour observer une halte en vue de jeter un regard rétrospectif sur le che-

min parcouru et ébaucher les perspectives en vue des défis futurs », explique-t-il, tout en rajoutant que l'objectif global de ce séminaire, est d'évaluer les différents jalons du processus électoral tout en visant à identifier les forces et faiblesses, les insuffisances ainsi que les difficultés d'application qui grèvent le processus électoral en Union des Comores en vue d'apporter des solutions pour la bonne gouvernance et la confiance électorale.

Andjouza Abouheir

FINANCE PUBLIQUE

Réflexion autour de la loi des finances 2021

Un atelier de concertation a réuni hier 24 septembre les directeurs généraux des institutions publiques dans le but d'élaborer le projet de budget de l'année 2021. Lors de la cérémonie d'ouverture, le ministre des finances a encouragé les participants à réfléchir sur la manière de renforcer le budget de l'Etat dans un contexte de crise sanitaire mondiale de la Covid-19.

Comme chaque année, le ministère des finances et du budget organise un atelier qui a réuni plusieurs directeurs généraux des institutions publiques telles que l'administration générale des impôts et domaines en vue d'é-

laborer le projet de loi des finances pour l'année 2021. Lors de l'ouverture, le ministre des finances et du budget a regretté les impacts liés à la pandémie de Covid-19 dans plusieurs secteurs économiques du pays.

« La fermeture des frontières, le commerce ralenti, et autres mesures prises par le gouvernement pour la sécurité sanitaire de la population ont provoqué une baisse des activités économiques dans le pays. Cela a entraîné une régression de l'économie », annonce Said Ali Said Chayhane. C'est dans l'objectif de réfléchir sur la manière dont les administrations publiques devront travailler en 2021, que l'atelier a été organisé pour honorer la promesse

de l'émergence à l'horizon 2030 faite aux comoriens.

« Au cours de cette année, le gouvernement a effectué plusieurs dépenses dans le secteur sanitaire sans qu'il y ait vraiment des activités génératrices de revenus pour l'Etat », poursuit-il, avant d'ajouter que « si aujourd'hui, on fait face à des difficultés salariales, tout est dû à cette crise de Covid-19 ». L'argentier de l'Etat tient à rassurer que des efforts seront engagés suite au projet de loi qui sera élaboré au bout de cet atelier dont la mise en vigueur dépend de l'approbation des législateurs.

Kamal Gamal



INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le tronçon de route Moroni-Mitsoudjé devrait être prêt fin décembre



C'est le directeur des routes qui le dit après plusieurs rendez-vous manqués. Le tronçon de route allant de la capitale Moroni au chef-lieu de Hambou Mitsoudjé devrait être livré au mois de décembre.

Selon Saïd Houssein Aboubacar, le directeur des routes, le tronçon Moroni-Mitsoudjé sur la RN2 sera livré au mois de décembre prochain. Une annonce qui devrait soulager les usagers de cette route, otage d'une poussière provoquée par les travaux en cours depuis bientôt deux ans.

C'était en effet au mois d'octobre 2018 que l'entreprise Eiffage a lancé les travaux de réhabilitation de la RN2 allant du nord de Moroni jusqu'à Fombouni au sud de l'île.

Les travaux qui ne devaient durer que 19 mois au départ se poursuivent encore et les autorités se veulent confiantes. « De Buscaille (au nord de Moroni, Ndlr) à Mitsoudjé, le chantier touche presque à sa fin. Eiffage est en train de finir la couche de base. Donc l'enrobage se fera normalement mi-octobre. Et puis en décembre le chantier Moroni-Mitsoudjé sera livré », rassure le directeur des rou-

tes.

Rappelons qu'initialement cette réfection de la RN2 devrait se poursuivre jusqu'à Mbadjini, plus précisément à Fumbuni, si l'on en croit les discours officiels comme l'ex-ministre de l'aménagement du territoire Chatur Elbadaoui lors du lancement du même chantier le 17 octobre 2018. Interrogé sur ce point, le directeur des routes précise que les travaux concernent la partie Moroni-Panda dans un premier temps, et dans un second temps, soit après décembre, de Panda jusqu'à Fumbuni.

Kamal Gamal

CORONAVIRUS

Un discours : deux poids, deux mesures

Le discours prononcé par le Chef de l'Etat Azali Assoumani le 23 septembre n'a pas convaincu une partie des comoriens. Dans le fond, des mesures d'allègement sont prises mais ces dernières laissent dans l'embarras une partie de l'opinion. Autoriser les cérémonies tels que mariages, anniversaires et activités sportives, fermer les plages et ne pas lever le couvre-feu sont pour certains « une aberration ».

Dans son adresse à la nation du mercredi 23 septembre dernier, le Président de la République a annoncé l'allègement de certaines mesures liées à la pandémie de coronavirus au pays. Se référant au dernier communiqué du ministère de la Santé (voir notre édition du jeudi 24 septembre), Azali Assoumani a pris des mesures qui, auprès de la population, ont suscité le débat et pour certains, il

s'agit d'un discours à « deux poids, deux mesures ».

L'allègement de certaines mesures prises notamment le nombre de personnes autorisées à participer aux festivités liées aux mariages, aux anniversaires et aux commémorations des décès est pour certains « une aberration » du fait que les plages seront « fermées jusqu'à fin décembre » alors que « les activités sportives à huis clos sont autorisées ». Pour le Chef de l'Etat, cette nouvelle « démarche vise la consolidation de notre stratégie de lutte contre la Covid-19 ». Paradoxalement, le Président de la République n'a pas jugé utile de lever le couvre-feu imposé sur l'ensemble du territoire national depuis le début du ramadan.

Dans le respect des mesures, le Chef de l'Etat a omis de rappeler ceux qui fréquentent les marchés et les autorités qui sillonnent l'ensemble des îles pour sensibiliser sur la

mise en place du Plan de développement Intérimaire (PDI) l'importance de respecter la distanciation physique, le port du masque et l'hygiène. Alors que dans la politique du gouvernement en place, la jeunesse est au centre des discours, le

discours du président de la République semble avoir occulté certaines libertés pour les jeunes dont celle de se distraire.

A.O Yazid



Le président Azali s'adressant à la nation

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

75^E SESSION DE L'AG DES NATIONS UNIES

Covid-19 et la question de Mayotte au cœur du discours du président Azali

Le président de la République a prononcé son discours hier jeudi dans la nuit à l'occasion de la 75^e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Entre Covid-19, Conférence des partenaires au développement à Paris et la question de la Palestine, le président Azali a appelé la France à trouver ensemble une solution à ce contentieux désagréable qu'est Mayotte.

Cette année, pour la première fois dans l'histoire des Nations unies, en raison de la pandémie de la Covid-19, l'Assemblée générale des Nations Unies se déroule virtuellement, sans déplacement des chefs d'État et de gouvernement des Etats membres. Malgré ce contexte particulier, le programme de la 75^e session est dense, autour d'événements auxquels participeront les chefs d'État et ministres via VTC et vidéos pré-enregistrées, notamment dans le cadre de la session de haut niveau du 22 au 26 septembre, et le 29 septembre. Cette année, la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19 et son impact sur le travail de l'ONU sont un axe majeur de cette 75^e session. D'emblée, le président Azali Assoumani a commencé son discours par la situation de la Covid-19 dans le monde mais aussi dans le pays. « Le Coronavirus a réveillé la conscience collective qui, dans cette conjoncture difficile, a dépassé les frontières des continents, suscité une solidarité internationale sans précédent et uni le monde autour d'un même

objectif : maîtriser et vaincre la COVID-19. La virulence avec laquelle la COVID-19 a sévi et continue à le faire, a désarmé les populations. Certes, aucun pays n'a baissé les bras, mais c'est à la solidarité mondiale qu'il a fallu avoir recours car, elle est notre unique salut », déclare le président Azali Assoumani.

En ce qui concerne les Comores, le chef de l'Etat a annoncé l'instauration d'un Conseil interministériel hebdomadaire pour suivre et donner les orientations nécessaires à la gestion de l'épidémie dans le pays. « De nombreuses mesures barrières ont également été prises, avec l'appui des forces de l'ordre, en vue d'empêcher une éventuelle expansion de la maladie, en plus de la fermeture des frontières et de la suspension des rassemblements de tous genres. D'autres mesures, enfin, ont été prises sur le plan économique, financier et bancaire, pour accompagner les opérateurs économiques et éviter toute rupture dans la livraison de carburant et toute pénurie des denrées de première nécessité. C'est ainsi que nous avons réussi à maîtriser la situation relative à la COVID-19 dans notre pays, même si nous devons toujours rester vigilants », poursuit-il.

Sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Union des Comores à l'instar de plusieurs pays, présenté, a présenté à travers la visioconférence organisée par les Nations Unies, son rapport sur les ODD, lequel a rendu compte du travail accompli dans ce cadre, pour s'inscrire dans une

dynamique mondiale visant à garantir un avenir meilleur pour l'humanité. Sur ce plan, le Gouvernement travaille étroitement avec le Système des Nations Unies à Moroni et tous les acteurs concernés, pour la réalisation des ODD.

Sur la question de la Palestine, le président Azali Assoumani montre que « ce peuple a le droit de vivre paisiblement sur son territoire et de jouir de tous ses droits, comme tout autre citoyen du monde. Ainsi, l'Union des Comores continue de croire qu'une solution viable et juste doit être trouvée, celle qui privilégiera la création d'un État palestinien, avec Jérusalem Est comme capitale, et vivant côte à côte, en paix, avec l'Etat d'Israël ». Le chef de l'Etat salue en retour les propos responsables du Président français, visant à s'opposer à tout projet d'annexion des territoires palestiniens. « La situation d'oppression dans le monde ne peut être passée sous silence », dit-il.

Devant l'ONU, le président Azali n'a pas oublié la question de Mayotte et affirme que « Mayotte, restera toujours inscrite en première ligne dans notre politique étrangère et dans nos revendications. C'est, en effet, un combat légitimé par cette auguste assemblée et dans lequel tout comorien, digne de ce nom, devrait se retrouver et se reconnaître ». Pour rappel, le président Emmanuel Macron et le président Azali Assoumani se sont rencontrés à Paris et les deux ministres des affaires étrangères ont signé un document qui consacre la volonté commune des deux parties d'aller



de l'avant, dans la recherche d'une solution juste et viable à l'épineux problème de l'île comorienne de Mayotte, dans le souci partagé de préserver les intérêts des uns et des autres. « Je compte, alors, sur la bonne volonté des autorités françaises et comoriennes, qui doivent comprendre qu'il est temps de trouver une solution à ce contentieux désagréable, comme l'a qualifié feu le Président Mitterrand car, les liens et les intérêts qui nous unissent nous imposent le devoir impératif de préserver l'intérêt supérieur de nos deux peuples et des générations présentes et futures, de Comoriens, de français et de franco-comoriens ».

Sur la Conférence des Partenaires au Développement, le président Azali Assoumani a renouvelé ses remerciements à la France, pour avoir accepté de parrainer l'é-

vènement. « A l'issue de cette Conférence, nous avons totalisé des annonces globales d'un montant conséquent, qui fait notre fierté, puisqu'il a dépassé, largement, nos attentes », annonce-t-il. Le président a annoncé à l'assistance qu'il a mis en place depuis avril dernier un secrétariat exécutif, pour assurer le suivi des engagements pris lors de cette Conférence, et mobiliser les ressources nécessaires à l'urgence des Comores. « Je voudrais, alors, lancer ici, un appel solennel à nos partenaires, pour que nous puissions établir des calendriers de travail qui nous permettront d'avancer, avec les moyens de travail et de communication disponibles, en attendant de pouvoir revenir à un suivi normal de nos dossiers », conclut-il.

AOY

CHANTIER DE L'HÔPITAL EL MAAROUF

Fin des travaux prévus en février 2023

Le président Azali Assoumani a effectué une visite hier jeudi 24 septembre sur le chantier de l'hôpital El Maarouf. C'était l'occasion pour le chef de l'Etat d'inspecter les lieux, voir l'état d'avancement des travaux et annoncer que l'hôpital sera prêt en février 2023.

Le président de la République a visité hier jeudi le chantier du nouveau Centre Hospitalier Universitaire. La visite était conduite par le consultant national des infrastructures et des membres de la société chinoise chargée de la construction de l'hôpital. Tout au long de la visite, Azali Assoumani a pu évaluer les travaux et selon lui ils sont satisfaisants. « Comme je dis à chaque fois, il faut toujours remercier Dieu. Et comme vous voyez, les travaux de ce chan-

tier avancent. Nous sommes satisfaits, car les travaux de la première phase sont presque terminés. J'ai constaté que le sous-sol est bien fait. On voit un travail de professionnels », se réjouit le président



Azali. A part les travaux de l'hôpital El-Maarouf, le gouvernement comorien a engagé aussi des travaux dans les hôpitaux des autres îles. « Le CHU sera notre hôpital de référence. Au lieu d'aller se soigner

à l'extérieur, on va se soigner sur place. C'est pourquoi nous ferons le maximum afin que cet hôpital soit terminé et bien aménagé dans le bon sens du terme », s'engage le chef de l'Etat.

La fin des travaux était prévue en 2022 mais à cause de la pandémie de la Covid-19, tout a changé. « Les travaux ont pris un retard de six mois. Et la société chinoise nous a demandé une prolongation et on a accepté. Tout sera terminé d'ici le mois de février 2023 », indique le président Azali. De son côté, le consultant national des infrastructures Moussa Dada, a montré la société a repris les travaux et que ça évolue à grande vitesse. « Comme vous avez constaté, le travail fondamental a été fait. Le sous-sol est terminé et maintenant, les ouvriers de la société ont commencé à travailler sur les étages. D'ici 2022 les tra-

voux seront finis et il ne restera que les finitions qui prendront six mois. Et après, la société remettra les clés au gouvernement en février 2023 », dit-il.

Du côté chinois, ils montrent que le cœur de l'hôpital sera fini d'ici 2022 et ne restera que des travaux techniques. « D'ici le mois de février 2023, tout sera fini, s'engage Charl Wang, le représentant de la société Chinoise. « Nous remercions l'Etat pour avoir accepté notre demande de prolongation. On compte être au rendez-vous ». Pour rappel, la construction de l'hôpital de référence El Maarouf est parmi les grands projets phares du gouvernement et le président s'est engagé pour qu'il soit terminé à temps.

Nassuf Ben Ahmed

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Etude de Maître
MOHAMED
IBRAHIMA MDAHOMA
 Huissier de justice à Moroni
 Tél : 320-52-33
 Immeuble-Ridjali
 BP : 7668
 E-mail : mohamdibrahima@yahoo.fr

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS
 D'UNE SAISIS IMMOBILIERE**
 (Article 254 et suivant de l'acte Uniforme sur le
 recouvrement)

REP : N° 160/TLJM/2020

L'an Deux Mil Vingt Et Le 22/09

A LA REQUETE DE

La Banque Pour l'Industrie et le Commerce des Comores (BIC) Société Anonyme au capital social de 300 000 000 KMF, Inscrite au RC de Moroni sous le N°176 B 81 représentée par son Directeur Général, Monsieur Antoine GANGA, dont le siège social est situé à Moroni Place de France, MORONI UNION DES COMORES, ayant pour Conseil, Maître Youssouf MSA, Avocat à la Cour ayant son Cabinet à l'Avenue Karthala face au Collège de la Coulée, Moroni Union Des Comores, tél : 00269 338 63 23

Je, Maître Mohamed Ibrahim Mdahoma Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné, tél : 320 52 33

SIGNIFIE COPIE A

ETABLISSEMENTS BAZI, Représentés par :

Les ayants droit de feu Mr. ALI BAZI SELIM :

- 1- Monsieur Ahmed ALI BAZI SELIM, demeurant à Ntsoudjini (Fonction actuelle :
 Président de l'Union Des Chambres de Commerce)

ET CONSORTS

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial à moi donné dont copie est remise avec celle des présentes en date du 20 Juillet 2020, et de l'arrêt N° 64/18 du 14/11/2018, apposé de la grosse, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, statuant en matière commerciale et en dernier ressort :

AU TERME DUDIT ARRÊT

PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoirement à l'égard de toutes les parties en matière commerciale et en dernier ressort ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi en matière commerciale :

- Reforme partiellement le jugement suscité à l'égard de la BIC et les Etablissements ALI BAZI SELIM ;

Statuant à nouveau :

- Constate que suite à l'effondrement de la filière vanille durant la campagne 2003-2004 et par rapport aux mesures d'accompagnement et de soutien du gouvernement comorien aux intervenants de la dite filière, (Exportateurs, Banques et Etablissements Financiers), la BIC n'a pas appliqué la décision N° 03-004 PV portant modification des conditions déductibles applicables par les Banques et les établissements financiers à leur clientèle, en ce qui concerne le taux d'intérêt de 08% fixé sur les crédits de campagne à l'égard des établissements ALI BAZI SELIM à compter de sa date d'effet du 1^{er} novembre 2003 au 6 octobre 2006, date de la signature du protocole d'accord et avenant dudit protocole entre la BIC, Monsieur ALI BAZI SELIM et la SARL ITN ;

- Constate que la BIC a eu durant cette période citée un indu de taux d'intérêt de 6% sur les 14% de taux d'intérêt appliqué à Monsieur ALI BAZI SELIM estimé à une somme de trente-six millions de francs comoriens (36.000.000 FC) sur la facilité de deux cent millions francs comoriens (200.000.000 FC) accordé à Monsieur ALI BAZI SELIM durant la campagne vanille 2003-2004 ;

- Constate que les parties citées après signatures du protocole et avenant suscités en date du 06/10/06 portant sur la détermination de la dette de Monsieur ALI BAZI SELIM en cette date sur toutes les différents comptes courants y compris les frais d'inscription du nouveau hypothèque de la propriété « AL BAZ » à hauteur de deux cent quatre-vingt-cinq millions francs comoriens (285.000.000 FC) remplaçant les anciens hypothèques ont accepté que la créance totale de ce dernier s'élevait à la somme de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (298.110.597 KMF) remboursable avec un taux d'intérêt de 8% l'an pour une durée de neuf années avec une annualité de quarante-huit millions cinq cent dix-huit mille deux cent vingt-deux francs comoriens (48.518.222 KMF) capital et intérêt ;

- Constate que la SARL ITN dans son engagement de payer la totalité de la créance de Monsieur ALI BAZI SELIM à l'égard de la BIC dans le protocole d'accord et avenant cité n'a pas respecté les clauses liées aux modalités de remboursement de la dette de Monsieur ALI BAZI SELIM dans les délais convenus ;

- Constate qu'après la clôture juridique des comptes de ce dernier, après mise en demeure du premier juin 2010, la créance de la BIC à l'égard de Monsieur ALI BAZI SELIM s'élevait à la somme de trois cent deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-deux francs comoriens (302.784.932 KMF) ;

- En conséquence, fixons la dette de Monsieur ALI BAZI SELIM à l'égard de la BIC après déduction de l'indu suscité de taux d'intérêt à la somme de deux cent

soixante-six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent trente-deux francs comoriens (266.784.932 KFC) ;

- Condamne les Etablissements ALI BAZI SELIM à payer à la BIC ladite somme citée, à défaut de paiement dans les délais légaux, ordonnons la réalisation de l'hypothèque de la propriété dite « AL BAZ » à hauteur de deux cent quatre-vingt-cinq millions francs comoriens (285.000.000 KMF inscrit le 25/11/06 ;
- Rejette les autres demandes comme étant mal fondées ;
- Sur les demandes de l'appelant SARL ITN et ses cogérants caution solidaire Monsieur Mourad ALI BAZI SELIM et Monsieur Ahmed ALI BAZI SELIM relatif à la procédure jointe N°19/11 ;
- Rejette l'ensemble de leurs demandes comme étant mal fondées ;
- Condamne les appelants de ladite procédure aux dépens ;

Ainsi jugé et prononcé en audience commerciale les jours, mois et an que dessus et signé par le Président et le Greffier.

Je, Maître Mohamed Ibrahim Mdahoma, Huissier de Justice à Moroni, tel 320-52-33 ;

FAIT COMMANDEMENT A

L'ETABLISSEMENTS BAZI, Représenté par :

Les Ayants droit de feu Mr. ALI BAZI SELIM :
 Monsieur Ahmed ALI BAZI SELIM, Monsieur Mourad ALI BAZI SELIM, Madame FATOUMA ALI BAZI SELIM, La Veuve de feu ALI BAZI SELIM (alias MAMAN MOURAD)

ET CONSORTS

En application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), De, DANS LES VINGTS JOURS (20jours) de la signification du présent acte pour tout délai, payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice ayant pouvoir à cet effet, les sommes suivantes :

- Principal	266.784.932 FC
- Les frais d'enregistrement de l'arrêt.....	11.485.000 FC
- Frais de signification commandement de payer.....	48.000 FC
- Frais du présent acte.....	48.000 FC
- Droit proportionnel (08%)	21.340.000 FC

TOTAL SAUF ERREURE OU OMISSION.....299.705.932 FC

(deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions sept cent cinq mille neuf cent trente-deux francs comoriens).

Sans préjudice de tout autre dus, notamment des frais judiciaires et de ceux d'exécution ; plus le coût des présentes, le tout en dernier ou quittance valable ;

Lui déclarant que, faite par lui de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti ci-dessus, le présent acte sera publié à la diligence du requérant à la conservation foncière de Moroni et vaudra à partir de cette publication saisie réelle des biens désignés ci-après :

DESIGNATION DU BIEN

La propriété dite « AL BAZ » sise à Bundani Milevani d'une contenance déclarée de Quatre Hectares Soixante Dix Sept Ares Vingt Centiares (4H 77A 20CA), Réf N° 3230-DLA du 25/11/06 dépôt VOL 16 N°224 inscrit le 27/11/2006 par le conservateur foncier en garantie des remboursements et tous ses accessoires effectués par la partie défenderesse ;

Tel au surplus que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toute son aisance, dépendance et appartenance, sans aucune exception ni réserve.

Ladite propriétaire inscrite à la conservation foncière ainsi qu'il résulte du certificat de propriété délivré par le service de domaines dont teneur suit :

« Le conservateur de la propriété Foncière de Moroni soussigné, certifie que le 25/11/2006,

Il a été inscrit à son bureau Vol 16 N° 224

Un acte notarié N°21/GN/HI en date du 06/10/06, enregistré le 25/11/06, sous F° 004 N° 019AC déposé à la conservation Foncière

Portant compte courant de la Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores

Au profit de la partie défenderesse

De la somme de : Deux cent quatre vingt cinq Millions de Francs Comoriens (285.000.000 FC)

Hypothèque de 1^{er} rang a été prise ce jour sur la propriété dite « AL BAZ », pour assurer et garantir le remboursement de ce compte courant et tous ses accessoires, l'emprunteur affecte et hypothèque la propriété ci-dessus désignée au profit de la Banque pour l'Industrie et le commerce des Comores ».

Déclarant en outre que la partie saisie est devenue propriétaire dudit bien suivant acte reçu par notaire et publié à la conservation de la propriété foncière de Moroni ;

Lui déclarant en outre que l'expropriation du bien désigné ci-dessus sera poursuivie à la barre du Tribunal de grande instance de Moroni sous la constitution de Maître Youssouf MSA, Avocat à la Cour ayant son Cabinet à l'Avenue Karthala face au Collège de la Coulée, Moroni Union Des Comores, tél : 00269 338 63 23 ;

VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LES PIECES SUIVANTES :

- copie de l'arrêt N° 64/18 du 14/11/2018, apposé de la grosse, rendu par la Cour d'Appel de Moroni ;

- copie de la signification commandement de payer

- copie du pouvoir spécial en date du 20/07/2020

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'ils en ignorent et je les ai cités et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi.

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Enfin, les chemins des stades, des bouledromes et autres disciplines ouverts

Dans l'Archipel aux îles de la Lune, la propagation de la pandémie du coronavirus paraît être maîtrisée. Ce qui a poussé les autorités nationales à annoncer l'allègement des restrictions. Ainsi, le sport, notamment le football, refait surface. Dans le planning du Comité de Normalisation pour la Fédération de Football des Comores figure la reprise du championnat des Comores et des compétitions de la Caf pour Bonbon Djema et Ngazi sport.

noncé le mercredi 23 septembre, réjouit tout le monde. La communauté sportive est en grande liesse. L'honneur est donné à la Ffc pour ouvrir le ballet des diverses compétitions nationales, notamment le championnat des Comores. Le chemin des stades sera donc ouvert à partir de novembre 2020.

Mais, le commun des mortels reste stupéfait et s'interroge s'il est prudent et sage d'amorcer un championnat de football sans un classement général harmonieux, concluant et équitable. La saison sportive 2020-2021 verra-t-elle Amicale Football club de Chezani (Boinku) et Union Sportive de Mbeni (Hamahamet) à coté de Ngaya Football club de Mde ou encore Jeunesse Athlétique Club de Mitsoudje (Jacm) en 1ère division ? Les Iers crampons devront se



croiser dans moins de deux mois. Pour la phase aller, les stades animeront les matches pendant une quarantaine de jours, si tout va à merveille. Sauf pour nos ambassa-

deurs, Union Sportive de Zilimadjou, alias Bonbon Djema de Moroni et Ngazi Sport de Mirontsi, respectivement engagés aux duels africains : Ligue des Champions

d'Afrique et Coupe de la Confédération d'Afrique. Les équipes vont aborder une compétition marathon, à raison de deux confrontations par semaine.

La nouvelle année (2021) accueillera la phase retour du 23 janvier au 17 avril. Et si, elle se voit fractionnée par les face-à-face de diverses traditionnelles coupes à double phase : Coupe de la ligue, Coupe des Comores, et Coupe de l'Indépendance, autant révéler que la cadence des matches seront très élevée, voire démentielle. Pour les trois phases insulaires du championnat des Comores (D1), notre confrère Houssamoudine dissipe le doute : « La date du début de la nouvelle saison est fixée du samedi 7 novembre au dimanche 20 décembre 2020 ».

Bm Gondet

MERCATO :

Des nouveaux projets pour Mbae et Moihedja, Bakari rempile avec Waalwijk

Laissés libres après leur fin de contrat à Monaco et à Pitești, les jeunes défenseurs Safwan Mbae et Kevin Moihedja ont trouvé des nouveaux projets pour la saison. En pleine ascension, l'ailier international comorien Saïd Bakari va poursuivre son aventure au Pays-Bas

Évoluant depuis trois ans au Pays-Bas, Saïd Bakari (10 sélections) s'est très bien intégré au RKC Waalwijk. L'ailier international comorien, formé au PSG, est à sa deuxième saison en Eredivisie, l'élite néerlandaise. Quatre saisons au total avec les Jaunes et Bleus de Waalwijk qui évoluaient il y a deux ans en Eerste Divisie (D2). Alors que son contrat devait prendre fin en décembre, le Comorien vient de le prolonger son contrat de trois ans, le jour de son 26^e anniversaire. Il est désormais

lié avec Waalwijk jusqu'en juin 2023.

Formé au FC Mans et passé par la réserve de Saint-Étienne, Kevin Moihedja s'est engagé avec l'Olympic Charleroi en D3 belge. L'international comorien évoluait la saison dernière au Arges Pitești (D2 Roumanie). Moihedja est un défenseur polyvalent, doué d'une vitesse, un bon jeu et des prises de décisions rapides. Latéral gauche, il peut aussi évoluer en tant que milieu défensif. Il a été convoqué pour la première fois avec les Comores le 13 novembre 2018 dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2019. Bien que présent à quatre reprises chez les Cœlacanthes, il est toujours en attente de sa première sélection.

A l'instar de Moihedja, le défenseur Safwan Mbae a trouvé aussi un nouveau projet. Formé à l'AS Monaco, il avait effectué son retour sur le Rocher en août 2019 en pro-

venance de Villanueva. Avec un premier contrat pro à la clé avec son club formateur. Mais il n'avait qu'une année de contrat et devait surtout renforcer l'équipe réserve monégasque. Le Comorien ne fut pas conservé en juin dernier par l'ASM à la fin de son contrat. Il a rejoint lundi le Grand Ouest Association Lyonnaise (GOAL) FC. Un club de National 2, fondé en

mai 2020 avec la fusion de Monts d'Or Azergues Foot et trois autres clubs de la région lyonnaise.

Si Moihedja et Mbae ont très vite trouvé un projet, ce n'est pas le cas pour d'autres internationaux. Fahardine Hassani (ex. Bourgoin Jallieu) et Nordine Ibouroi (ex. Monaco) sont libres de tout contrat. A deux mois de la reprise des éliminatoires de la CAN 2022, ils pour-

raient manquer la double confrontation de novembre contre le Kenya. Revenu à Metz après son prêt Seraing, Raouf Mroivili (21 ans) n'a pas souhaité prolonger son contrat en Moselle. Libre, son profil intéresse l'AS Saint-Etienne, FC Lorient et Troyes.

Boina Houssamidine



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) œuvre pour un monde où chaque grossesse est désirée, chaque accouchement est sans danger et le potentiel de chaque jeune est réalisé. Le bureau Pays de l'UNFPA Comores, recherche des candidatures de personnes qualifiées et expérimentées pour le poste suivant :

Poste basé à Moroni

1-Un /Une Analyste de Programme Genre/VBG, (NOA)
Analyste de Programme Genre/VBG Id=32712

Les termes de références détaillés peuvent être consultés sur le site web de l'UNFPA Comores <http://comoros.unfpa.org> où se trouve l'annonce avec les liens actifs vers les postes en question. Les candidats sont invités à postuler uniquement en ligne sur le site web ci-dessus mentionné avant la date de clôture. **Les demandes reçues par toute autre voie ne seront pas considérées.**

La date limite de soumission des candidatures en ligne est le **05 octobre 2020**.

Remarques :

- Il n'est demandé le paiement de frais à aucun stade du processus de recrutement.
- UNFPA ne sollicite, dépiste ou discrimine sur la base du statut de VIH/SIDA.
- L'UNFPA promeut l'égalité des chances incluant les personnes vivant avec un handicap et l'égalité de genre. Les candidatures féminines qualifiées sont encouragées.
- Veuillez noter que l'UNFPA ne contactera que les candidats qui auront été présélectionnés et se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le processus de recrutement.





UNION DES COMORES
Unité-Solidarité-Développement

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

BANQUE CENTRALE des COMORES (BCC)

Projet d'Appui au Développement du secteur Financier (PADSF)- P166193

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS

Date de l'avis : 25 Septembre 2020

Crédit No : V2770

1. L'Union des Comores a sollicité un financement auprès de l'Association internationale de développement d'un montant équivalant à vingt millions de dollars (20 millions USD), pour financer le projet d'Appui au Développement du Secteur financier (PADSF – P166193), et se propose d'utiliser ces fonds pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet. Ce projet sera financé conjointement par un don et un crédit.

2. Objectif :

Ce projet d'investissement est conçu pour soutenir le développement du secteur financier compatible avec une croissance inclusive. Plus précisément Le Projet d'Appui au développement du secteur financier (P166193) vise à accroître l'efficacité de la prestation de services financiers pour l'inclusion financière des ménages et des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que la stabilité financière dans l'Union des Comores.

En somme les activités du projet faciliteraient l'accès au système financier et l'utilisation des services financiers. Le projet investira dans les infrastructures financières (SAT +, système bancaire de base pour la BCC, et un switch national de paiement de détail), l'éducation financière, et la prise en charge des comptes de transaction de base (CTB) et la numérisation des institutions financières et des flux de paiement. Le projet soutiendra l'amélioration de la stabilité et l'intégrité financière pour encourager la confiance dans les services financiers et donc en booster la demande et l'usage, grâce à des investissements dans les systèmes informatiques pour la supervision (application pour la supervision bancaire et registre de crédit) et une assistance technique qui renforcera la capacité de la BCC grâce au soutien d'un conseiller résident. Le projet mettra en œuvre les recommandations de l'évaluation nationale des risques et le renforcement des capacités sur l'analyse financière des transactions suspectes.

3. Le projet comprendra les composantes suivantes :

**** Composante 1 : Développement de l'infrastructure du système de paiement et inclusion financière**

- Automatisation des transactions interbancaires et développement des paiements numériques.
- Facilitation de l'accès et l'usage des services financiers numériques
- Amélioration de la stabilité et l'intégrité financières

**** Composante 2 : Gestion de projet**

- Appui à la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet.
4. Les consultants/fournisseurs/entrepreneurs intéressés pour chaque activité ci-dessous doivent fournir les informations prouvant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, CV, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience, etc...).

a) Consultant Individuel

- Diagnostic de la Centrale des Risques et Incidents de Paiement (CdRIP) et appui à son amélioration
- Conseiller permanent pour aider au renforcement des capacités de supervision bancaire sur pièces et sur place
- Renforcement des capacités de la BCC
- Faciliter les paiements numériques interopérables via un switch

- Assistance Technique sur le cadre réglementaire et de surveillance
- Auditeur Interne
- b) Bureau d'étude**
- Conception et mise en œuvre d'un programme d'éducation financière et numérique axé sur les femmes
- Renforcement des capacités pour soutenir et suivre les efforts des institutions financières pour l'accès aux CTB
- Assistance Technique pour la Numérisation des virements bancaires via SAT +
- Auditeur externe

c) Appel d'offre International

- Adoption d'un logiciel de supervision bancaire pour la surveillance prudentielle
- Matériel et logiciels SAT +
- Acquisition Système bancaire de base de la BCC
- Matériel et logiciels pour la numérisation des institutions financières non bancaires afin de prendre en charge les paiements numériques

d) Des consultations de fournisseurs sont prévues en vue de l'acquisition de matériels informatiques, des véhicules et de divers équipements conformément aux Directives de la Banque Mondiale pour la passation de marchés de fourniture.

e) Des consultations de fournisseurs sont prévues également pour des travaux de construction et des réhabilitations.

5. Le projet PADSF invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

6. Les marchés financés par ce don/crédit seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le Règlement de Passation des Marchés d'un financement de projet d'investissement (FPI) de juillet 2016 et les mis à jour de Novembre 2017 et Août 2018.

7. Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, au moment opportun.

8. Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis de présélection/d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence internationale, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser à l'adresse ci-dessous.

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **09 Octobre 2020 à 10heures 00 min, heure locale de Moroni – Union des Comores :**

A Madame la Coordinatrice du projet d'Appui au Développement du secteur financier (PADSF) - Banque Centrale des Comores – Place de France – Moroni – Tel : 773 10 02 - Poste 173 – **Email : Anfifa.UGP@banque-comores.km**